

CONVENTION

Entre les soussignés ;

ETS.HEDI BEN AYED- HBA Sarl, sise à Boulevard 15 Octobre El Ouerdia 1009
Tunis, R.C B40137432015, M.F 1410238L/A/M/000 représentée par **son Gérant, Mr.
Noureddine Ben Ayed ;**

D'une Part ;

Amicale du Personnel de l'Aviation Civile et des Aéroports, (OACA) sise à
l'Aéroport de Tunis Carthage, représentée par son **Président Mr BOUTHELJA ALI ;**

D'autre Part ;

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1:

ETS HEDI BEN AYED HBA – SARL, s'engage à fournir à tout le Personnel de
l'OACA, tous les services et articles relevant de ses activités.

Article 2 :

ETS HEDI BEN AYED HBA – SARL, offre au personnel de l'OACA des prix
spéciaux et ce comme suit :

- **Vente au comptant :**

- Application d'une remise de **15%** pour toute opération d'achat pour les articles électroménagers et de **5%** sur les PC et téléphones portables.
- Les articles soldés ou en promotion ne sont pas inclus ;

- **Vente à crédit :**

- Application des prix affichés sans avance et sans intérêts ;
- Règlement sur **18 mois** maximum et sur **2 mois** minimum ;
- Montant de chaque échéance ne doit pas être inférieur à **100 DT/mois** ;
- Prélèvement mensuel direct sur salaire ;
- L'adhérent doit signer La vente à crédit doit se faire conformément à la réglementation en vigueur par l'autorité et les services concernés, selon le modèle disponible dans les points de vente de ETS HEDI BEN AYED HBA – SARL.

Article 3 :

Chaque commande fera l'objet d'un devis établi par le point de vente ETS HEDI BEN AYED HBA – SARL au vue duquel un engagement portant le nom de l'agent concerné, son numéro de matricule et de sa carte d'identité, signé et validé par le Président de l'Amicale de l'OACA et par lequel il autorise l'Amicale de l'OACA à prélever les crédits sur son salaire.

Article 4 :

En cas de retard paiement ou de non paiement, l'Amicale du personnel de l'OACA, est tenue d'intervenir auprès du service ordonnancement de l'OACA pour régulariser la situation.